

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : EUR 70/008/2012

AILRC-FR

29 mars 2012

Serbie. Amnesty International condamne l'arrestation « en représailles » d'un syndicaliste albanais du Kosovo

Amnesty International est très préoccupée par l'arrestation, visiblement motivée par des raisons politiques, de Hasan Abazi, un syndicaliste albanais du Kosovo interpellé le 28 mars 2012 par les autorités serbes alors qu'il se rendait à une conférence internationale en Croatie.

Cet homme a été appréhendé à Končulj, dans la municipalité de Bujanovac, située dans le sud de la Serbie, car il faisait apparemment l'objet d'un mandat d'arrêt émis en 1995 pour « crimes contre [la] Constitution et la sécurité de la République de Serbie ».

Amnesty International est très inquiète car selon le ministre serbe de l'Intérieur, Ivica Dačić, cette arrestation était une mesure de représailles après que les autorités kosovares ont interpellé, le 28 mars dernier, quatre employés municipaux serbes du Kosovo emportant au Kosovo des documents électoraux destinés aux élections parlementaires serbes du 6 mai prochain.

D'après les médias, le ministre a déclaré : « La police serbe ne voulait pas agir de cette façon, mais il était évident que cette situation ne pouvait plus durer sans qu'une mesure de représailles soit prise. Si quelqu'un veut rivaliser en matière d'arrestations, nous avons la réponse. »

« En se fondant sur ces propos, Amnesty International tient à souligner que la liberté individuelle de chaque personne ne doit pas être utilisée comme monnaie d'échange dans un conflit politique entre la Serbie et le Kosovo », a déclaré John Dalhuisen, directeur du programme Europe et Asie centrale d'Amnesty International.

Le fils de Hasan Abazi, Haki Abazi, affirme que son père n'est pas autorisé à voir son avocat.

Amnesty International rappelle aux autorités serbes qu'aux termes de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, à laquelle la Serbie est partie, tout individu arrêté pour une infraction pénale a le droit de consulter l'avocat de son choix.

Lorsque Haki Abazi s'est rendu à la prison de Vranje, où Hasan Abazi est actuellement incarcéré depuis qu'il a été transféré du poste de police de Bujanovac, il n'a pu obtenir aucune information concernant la détention de son père et ce qu'il adviendrait de lui. On lui a seulement dit qu'il pouvait lui apporter de la nourriture le 29 mars ainsi que des vêtements le samedi 31 mars.

Selon le président de la Haute Cour de Vranje, l'affaire est encore du ressort de la police. Celui-ci aurait affirmé que le mandat d'arrêt émis en 1995, qui semble être la cause de l'interpellation de Hasan Abazi, n'est plus valable.

L'arrestation de ce dernier survient après que la Serbie et le Kosovo ont conclu un accord-cadre sur la liberté de mouvement, qui concerne également les Albanais du Kosovo se rendant en Serbie. Ce document, entré en vigueur en décembre 2011, faisait partie des conditions préalables que la Serbie devait remplir pour se voir accorder le statut de candidat à l'adhésion à l'Union européenne.

Complément d'information

Hasan Abazi est le président actuel du Syndicat indépendant des métallurgistes du Kosovo. Il a également été membre du gouvernement lors de la présidence d'Ibrahim Rugova.

Six hommes, prétendument des agents de police rattachés au ministère serbe de l'Intérieur, ont également été arrêtés le 25 février 2012 à Gjilan, au Kosovo. Pour le moment, ils ne sont inculpés d'aucune infraction reconnue par la loi. Leur détention préventive a été prolongée de 60 jours le 27 mars 2012.